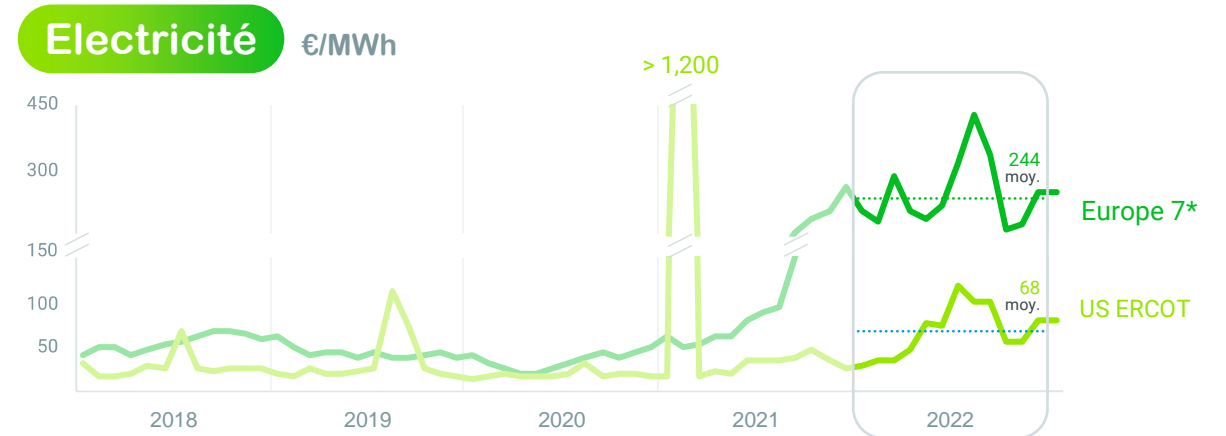
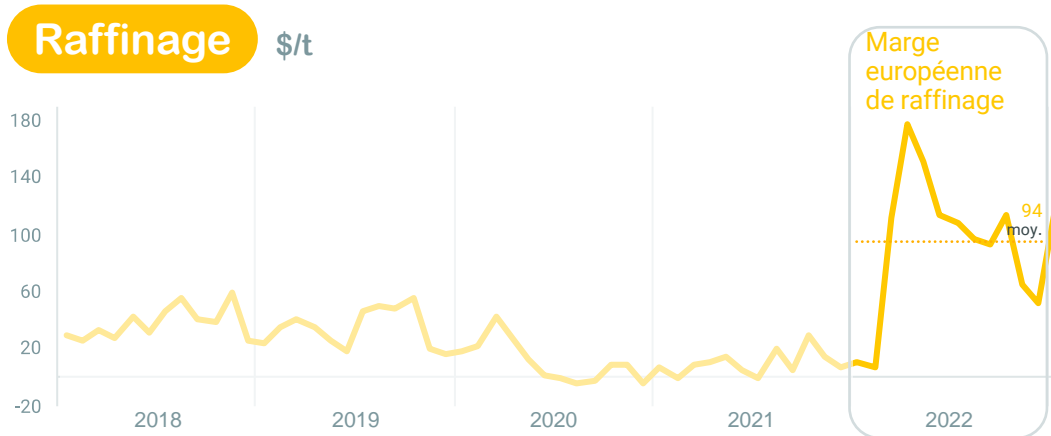
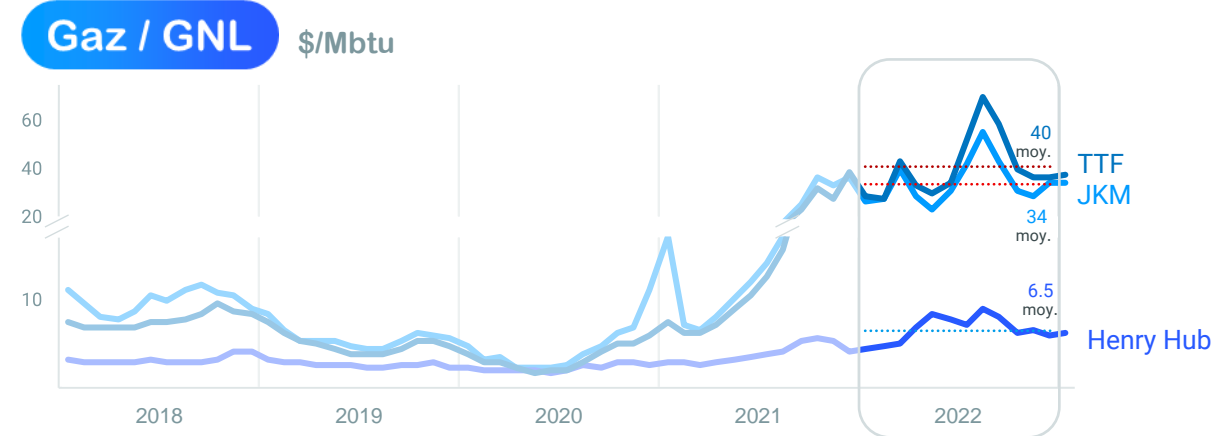
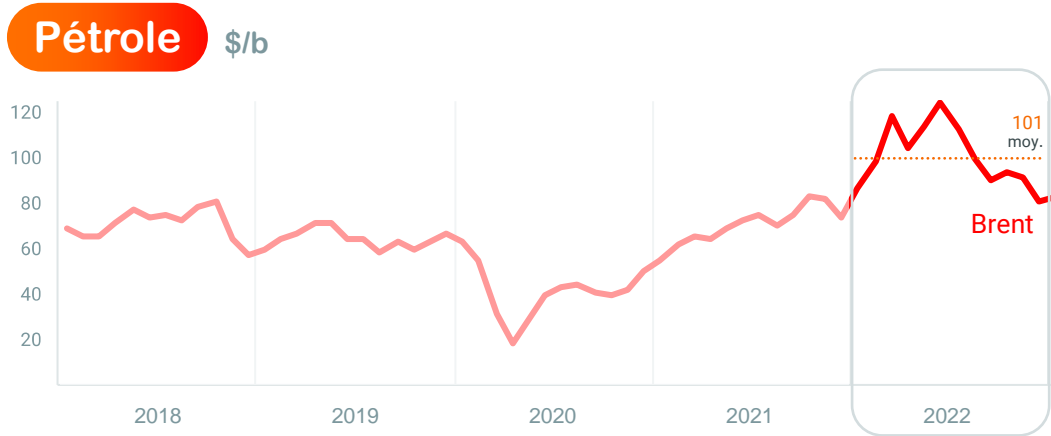
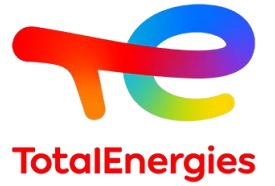


Assemblée générale 2023

Résultats et performance 2022

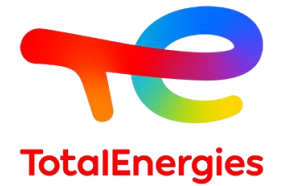
Jean-Pierre Sbraire
Directeur Financier

Un environnement porteur dans toutes les énergies

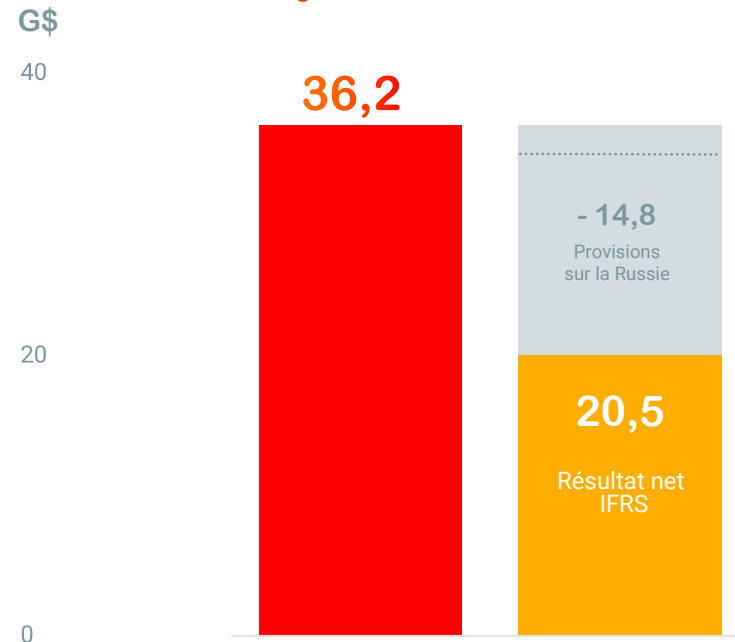


* Moyenne France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Italie et Royaume-Uni

Résultats et rentabilité record en 2022



Résultat net ajusté et Résultat net IFRS



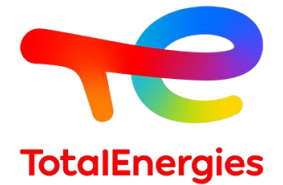
2022

| | |
|-----------------------------|------|
| Brent (\$/b) | 101 |
| Prix moyen du GNL (\$/Mbtu) | 15,9 |
| NBP (\$/Mbtu) | 32 |
| Marge Eur. de raff. (\$/t) | 94 |

-
- **20,5 G\$**
Résultat net IFRS
 - **32%**
Rentabilité des capitaux propres
 - **28%**
Rentabilités des capitaux employés
-

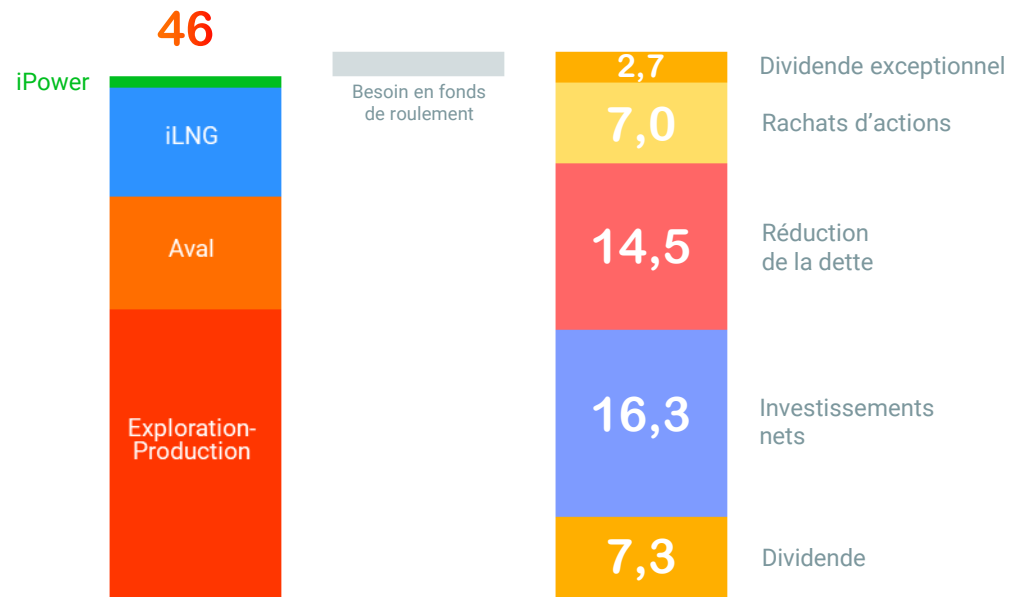
Cash-flow record pour 2022

Forte contribution de tous les secteurs



MBA⁽¹⁾ et allocation du cash-flow 2022

G\$



2022

| | |
|-----------------------------|------|
| Brent (\$/b) | 101 |
| Prix moyen du GNL (\$/Mbtu) | 15,9 |
| NBP (\$/Mbtu) | 32 |
| Marge Eur. de raff. (\$/t) | 94 |

1. Les segments incluent l'allocation de la MBA de la Holding

→ L'EP, fort générateur de cash : **26 G\$**

→ Record d'iLNG : **10 G\$ (+80%)**

→ Surperformance de l'Aval : **10 G\$**

→ Integrated Power atteint **1 G\$**

→ **47 G\$** DACF ⁽²⁾

→ **72 G\$** EBITDA

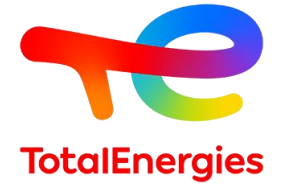
→ **23 \$/b** Point mort ⁽³⁾

Pay-out de 37,2%

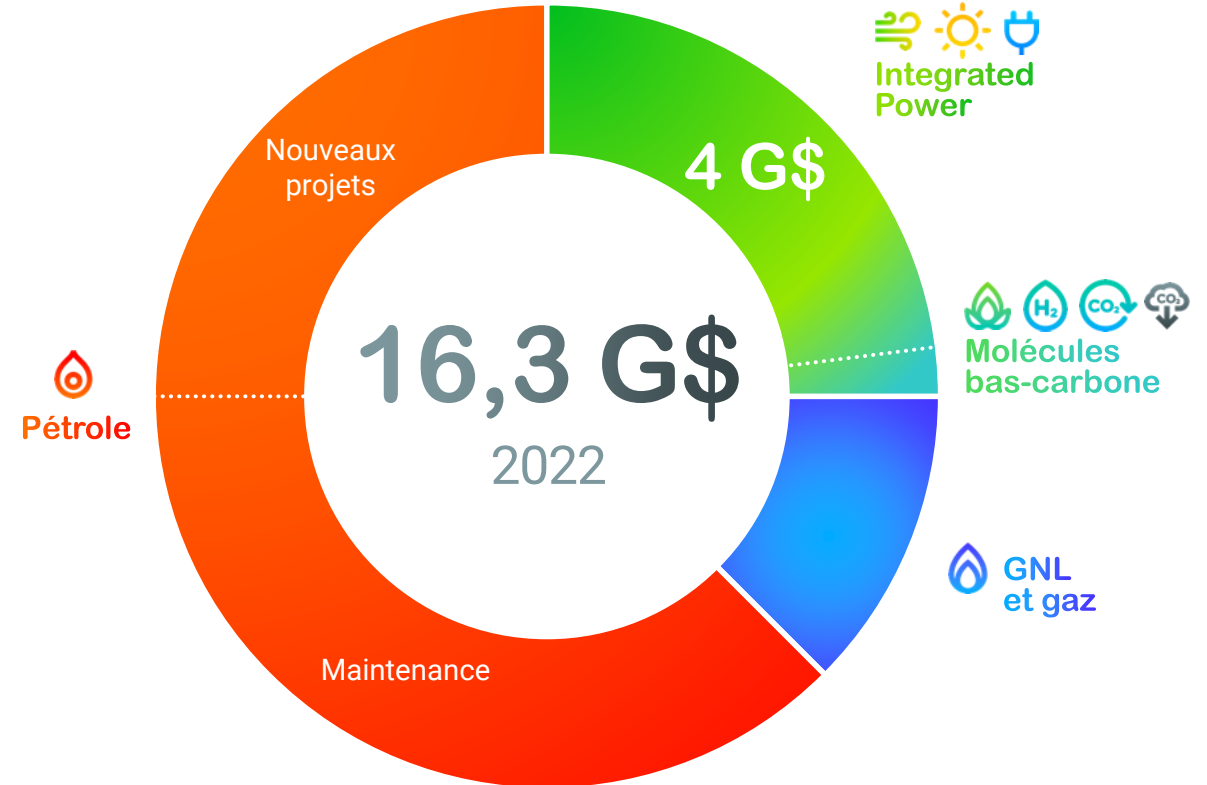
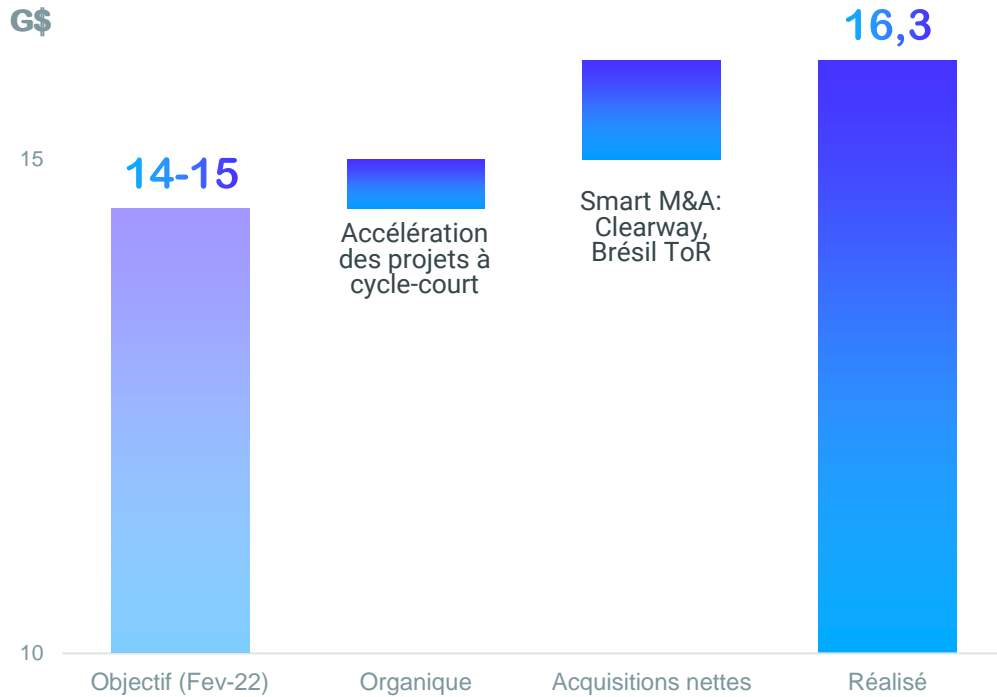
2. Debt adjusted cash flow (marge brute d'autofinancement hors frais financiers)

3. Point mort organique avant dividende

Accélération des investissements en 2022 pour tirer parti des marchés porteurs

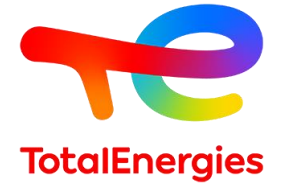


Investissements 2022* G\$



* Capex = investissements organiques + acquisitions - cessions

Des résultats 2022 tirés par 2 secteurs de croissance



2 nouveaux secteurs de reporting : Integrated LNG et Integrated Power

Integrated LNG

- LNG Actifs GNL
- Négoce de gaz et de GNL
- Biogas and H₂

Integrated Power

- Renouvelables
- CCGT Flexible generation
- Négoce d'électricité
- Distribution d'électricité et de gaz

Indicateurs iLNG 2022

| | 2021 | | 2022 |
|------------------|------|---|------|
| Ventes Mt | 42 | ↗ | 48 |
| MBA* G\$ | 5,5 | ↗ | 9,8 |
| RON** G\$ | 5,6 | ↗ | 11,2 |

Près de 10 G\$ de MBA en 2022

Indicateurs iPower 2022

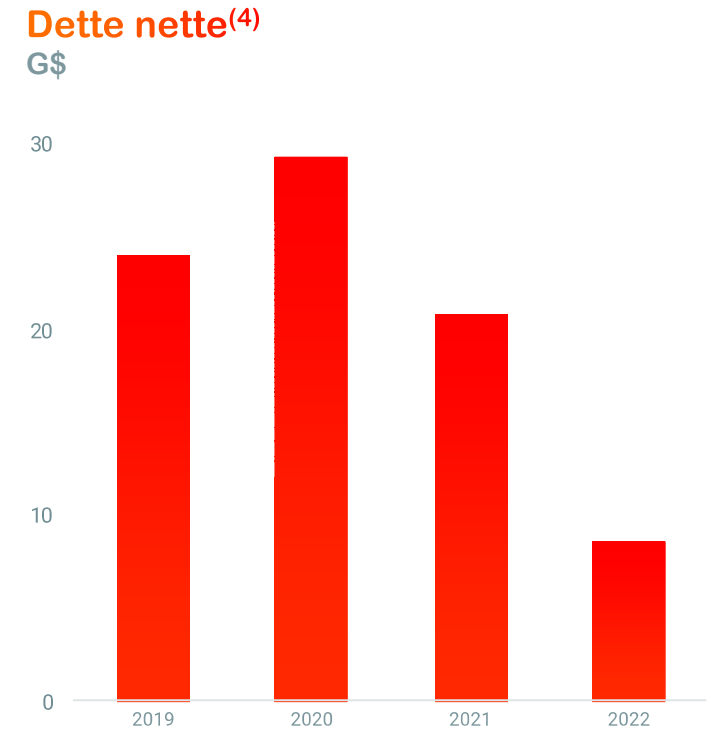
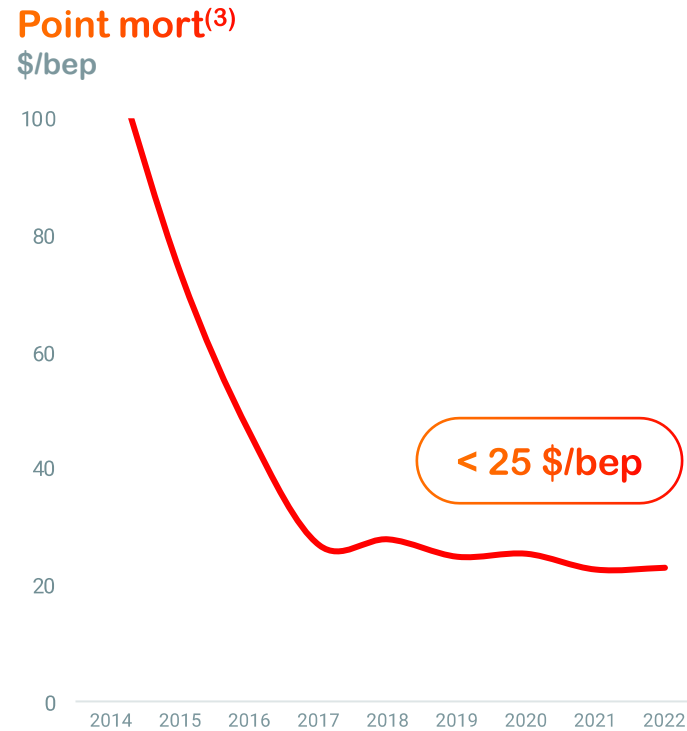
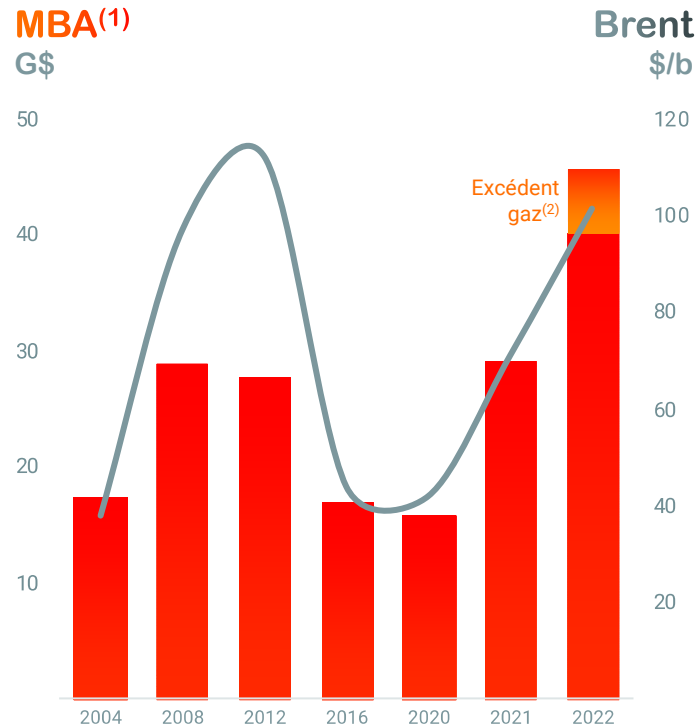
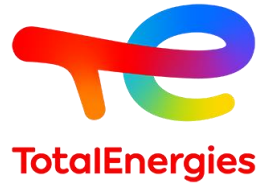
| | 2021 | | 2022 |
|-----------------------|------|---|------|
| Production TWh | 21 | ↗ | 33 |
| MBA* G\$ | 0,7 | ↗ | 1,0 |
| RON G\$ | 0,6 | ↗ | 1,0 |

Près de 1 G\$ de MBA en 2022

* Avant variation du besoin en fonds de roulement

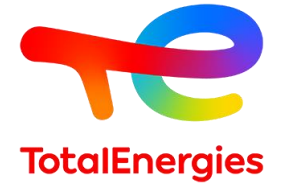
** Résultat opérationnel net ajusté

2022: génération de *cash* record et désendettement



1. Avant variation du besoin en fonds de roulement
2. Excédent de cash-flow gaz généré à un prix NBF/TTTF > 10 \$/Mbtu
3. Point mort cash organique avant dividende
4. A fin-décembre, hors engagements liés aux contrats de location

Résultats et retour à l'actionnaire supérieurs, au plus haut de la concurrence



Variation du cash-flow net par action, 2022 vs 2021⁽¹⁾
%



Retour total à l'actionnaire sur 3 ans au 31 déc. 2022⁽²⁾
% (pas de baisse du dividende en 2020)



Rentabilité des capitaux employés moyens – Exercice 2022
%



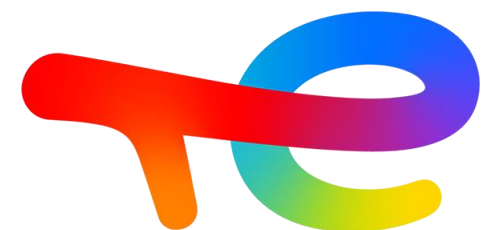
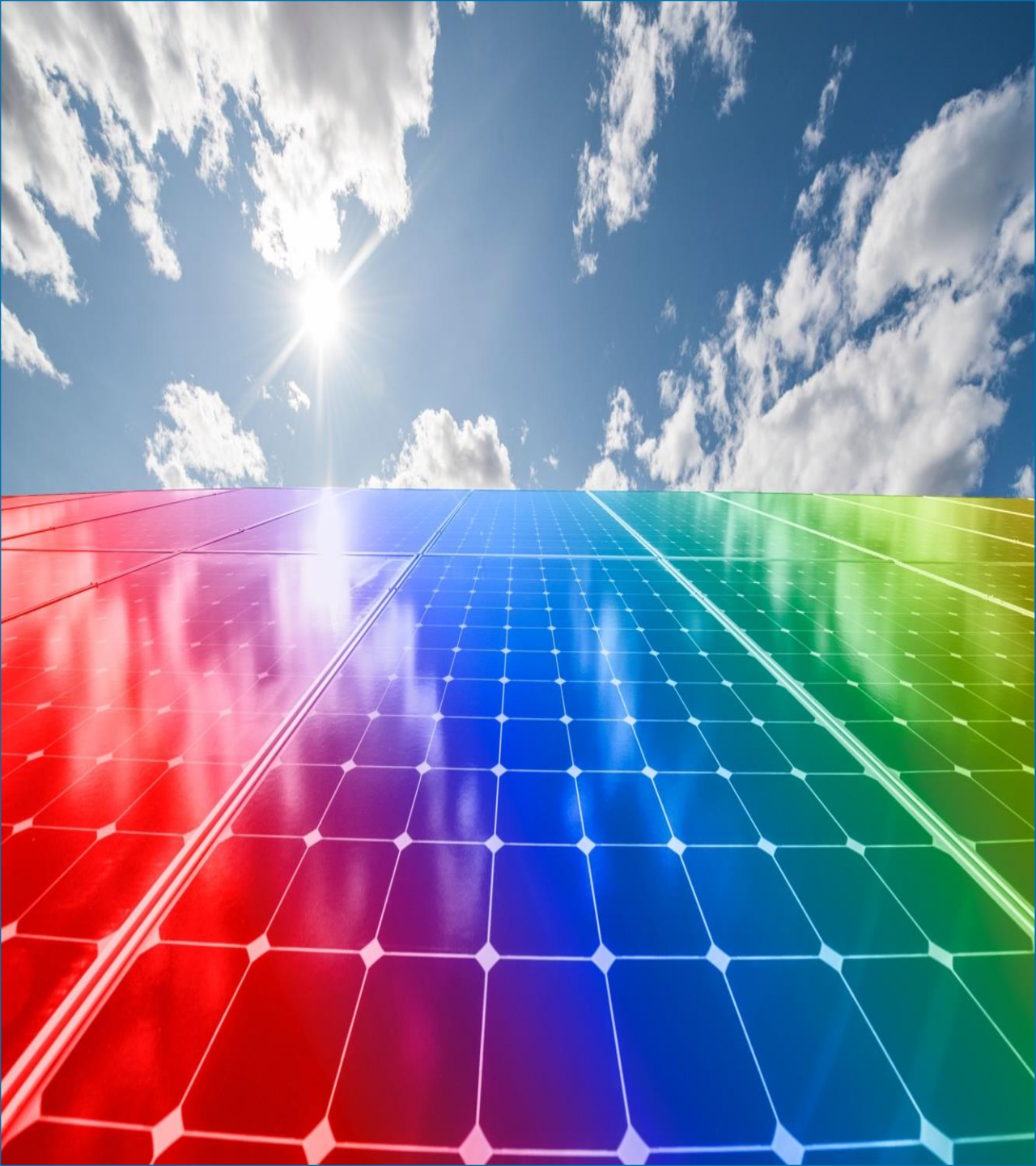
Notation du risque ESG de Sustainalytics⁽³⁾



1. Cash-flow net = flux de trésorerie d'exploitation – flux de trésorerie d'investissement

2. Estimé pour nos concurrents

3. Une note plus faible correspond à un meilleur classement



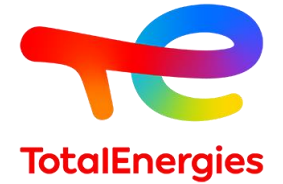
TotalEnergies

Assemblée Générale 2023

Gouvernance

Marie-Christine Coisne-Roquette
Administrateur Référent

Un Conseil d'administration engagé au service de la stratégie de la Compagnie



Conseil d'administration

9

séances du Conseil
en 2022

98,4%

de taux de présence

4 Comités spécialisés

Audit, Gouvernance et éthique,
Stratégie & RSE, Rémunérations

18

séances des Comités
en 2022

98,6%

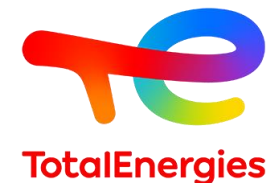
de taux de présence

1

Réunion des administrateurs n'occupant pas
de fonctions exécutives ou salariées présidée
par l'Administrateur Référent

Un Conseil diversifié et international

Conseil à l'issue de l'Assemblée générale 2023



Renouvellement de mandat



Marie-Christine
Coisne-Roquette



Mark
Cutifani

Nouveau mandat



Anelise
Lara



Dierk
Paskert

14

Administrateurs

82%

Indépendants***

7

Internationaux



Patrick
Pouyanné



Jacques
Aschenbroich



Lise
Croteau



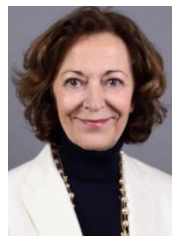
Romain
Garcia-Ivaldi*



Maria
van der Hoeven



Glenn
Hubbard



Anne-Marie
Idrac



Emma
de Jonge



Jean
Lemierre



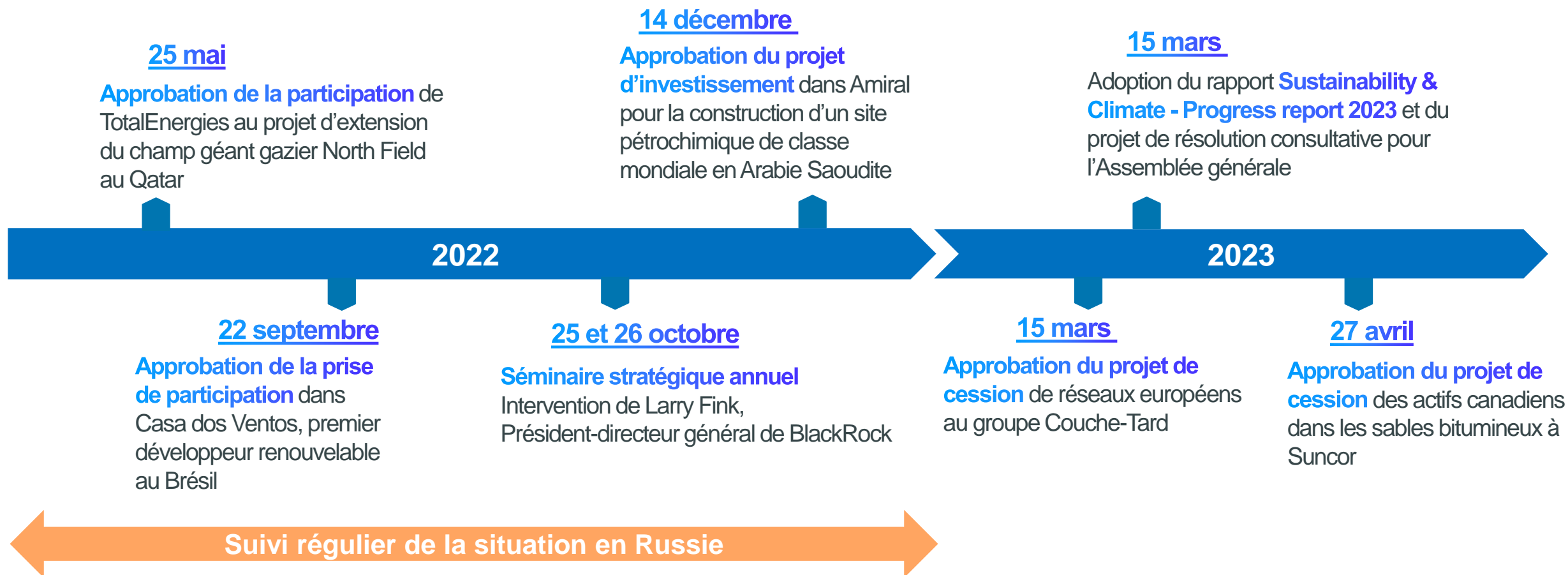
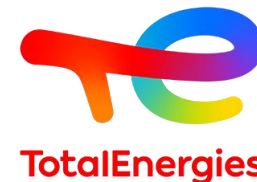
Angel
Pobo**

* Reconduit dans ses fonctions d'administrateur représentant les salariés par le CSES, le 28/02/2023

**Reconduit dans ses fonctions d'administrateur représentant les salariés par le Comité de la SE, le 16/02/2023

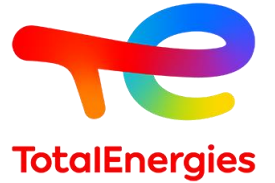
*** Hors administrateurs représentant les salariés et administrateur représentant les salariés actionnaires

Les principaux travaux du Conseil depuis mai 2022



Dialogue entre l'Administrateur référent et les Actionnaires

6 rencontres avec des actionnaires représentant 20% du capital



Gouvernance

Composition du Conseil, sélection des nouveaux administrateurs, rôle de l'Administrateur Référent, rémunération du PDG

Stratégie et Investissements

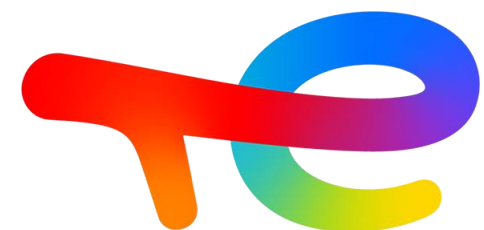
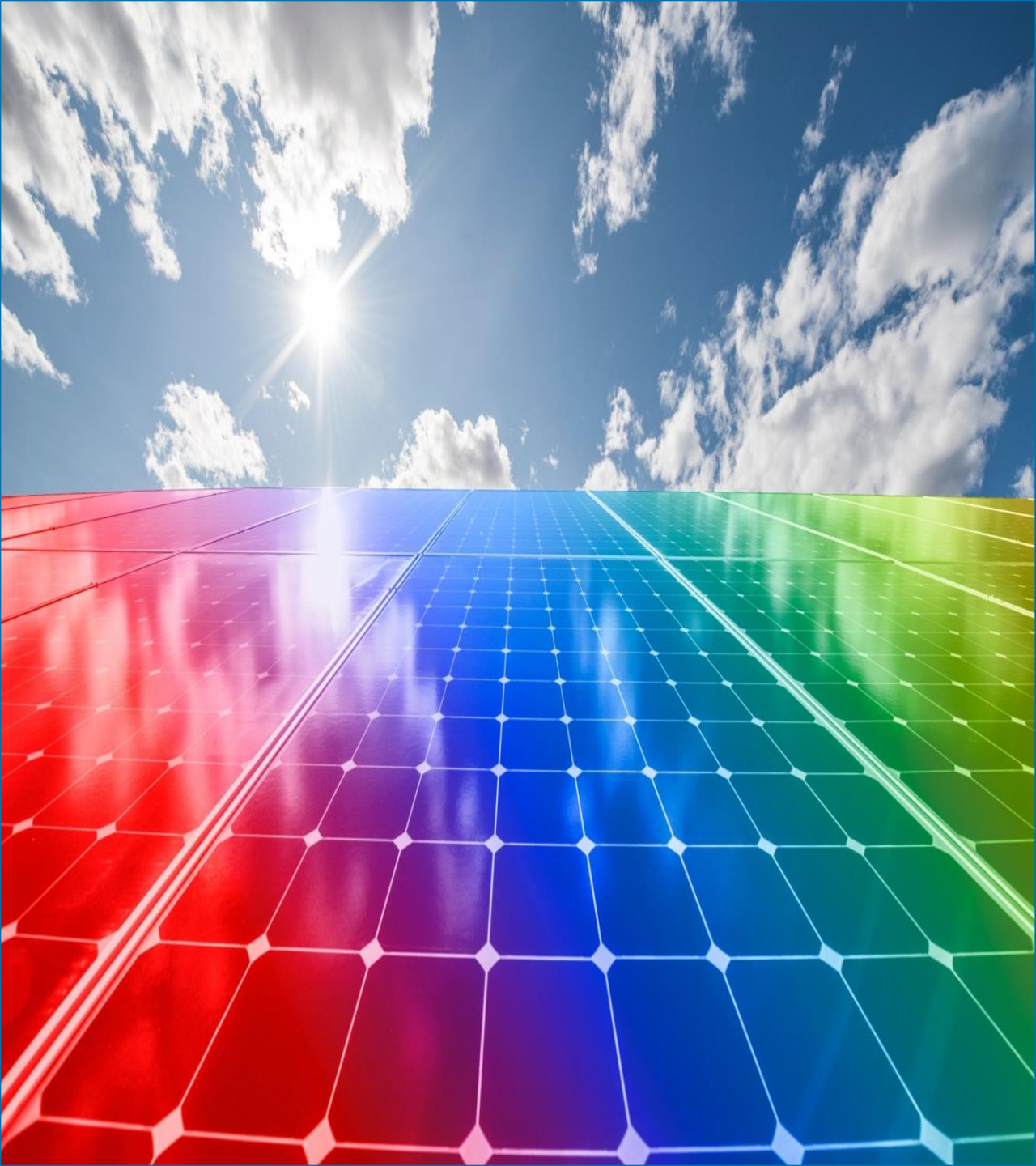
Stratégie d'allocation des investissements, projets majeurs dans le gaz, les renouvelables et le pétrole

Climat et Environnement

Objectifs climat, réduction des émissions de méthane, enjeux biodiversité

Gestion des risques

Russie, projets en Ouganda/Tanzanie



TotalEnergies

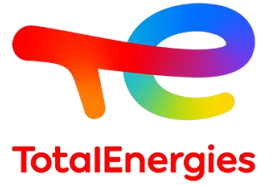
Assemblée Générale 2023

Gouvernance

Jacques Aschenbroich
Administrateur indépendant

Les missions de l'Administrateur référent

Garant d'une gouvernance équilibrée



Veille au respect des règles du Code de gouvernement d'entreprise et du Règlement intérieur du Conseil

Préside le comité de gouvernance et d'éthique

Peut demander la **convocation** du Conseil sur un ordre du jour déterminé

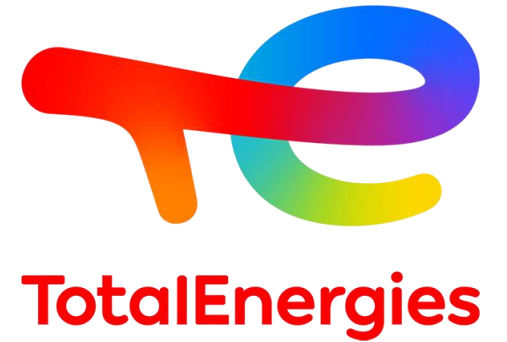


Dirige le processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil

Préside les executive sessions (hors la présence du PDG)

Veille à la prévention des **conflits d'intérêt des administrateurs**

Participe aux **relations avec les actionnaires** (gouvernance d'entreprise)



Assemblée générale 2023

Rémunérations

Mark Cutifani

Président du Comité des Rémunérations

Rémunération 2022 des administrateurs et politique de rémunération 2023



Résolution n°10

Rémunération 2022
des administrateurs

Enveloppe annuelle maximale
de rémunération fixée en AG 2020

Votée : 1 750 000 €



Versée : 1 750 000 €

Résolution n°11

Rémunération 2023
des administrateurs

Enveloppe annuelle maximale
revalorisée :

- Augmentation proposée du nombre d'administrateurs étrangers entraînant une augmentation des majorations pour déplacement
- Taux d'assiduité élevé
- Benchmark avec des sociétés de taille comparable



1 950 000 €

Les composantes de la rémunération 2022 du Président-directeur général



Résolution n°12, en application de la politique de rémunération votée en 2022

La rémunération 2022 du PDG se décompose comme suit :

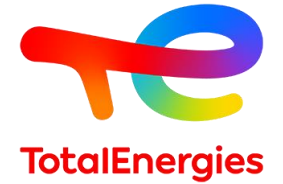
Fixe annuel
1 550 000 €

Variable annuel
2 731 875 €

100 000
actions de performance

*176,25% du fixe annuel
sur un maximum de 180%*

Politique de rémunération 2023 du Président-directeur général



Principes et critères proposés par la **résolution n°13**

Inchangé

Fixe annuel
1 550 000 €

Inchangé

Variable annuel

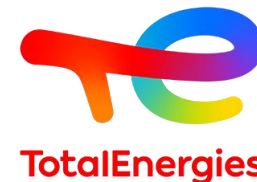
Maximum de 180% du fixe

110 000
actions de performance

Poids des critères ESG : 30%

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1+2) et des émissions de méthane

Avertissement



Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives (forward-looking statements au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995), concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TotalEnergies. Il peut notamment contenir des indications sur les perspectives, objectifs, axes de progrès et ambitions de TotalEnergies y compris en matière climatique et de neutralité carbone (zéro émission nette). Une ambition exprime une volonté de TotalEnergies, étant précisé que les moyens à mettre en œuvre ne dépendent pas que de TotalEnergies. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition » ou terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données, hypothèses économiques et estimations formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par TotalEnergies à la date du présent document.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives, objectifs ou ambitions énoncés seront réalisés. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que notamment les fluctuations des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'évolution de la demande et des prix des produits pétroliers, les variations des résultats de production et des estimations de réserves, la capacité à réaliser des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturber indûment les opérations, les évolutions légales et réglementaires y compris dans les domaines environnementaux et climatiques, la variation des taux de change, ainsi que les évolutions économiques et politiques, les changements des conditions de marché, les pertes de parts de marché et les modifications des préférences des consommateurs, ou encore les pandémies comme la pandémie COVID-19. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités de TotalEnergies, sa situation financière, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation, ses perspectives ou la valeur des instruments financiers émis par TotalEnergies sont par ailleurs décrits dans les versions les plus actualisées du Document d'enregistrement universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé par la Société auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TotalEnergies. En complément des indicateurs définis par les normes IFRS, certains indicateurs alternatifs de performance sont présentés, tels que notamment les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté), la rentabilité des capitaux propres (ROE), la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), le ratio d'endettement, la marge brute d'autofinancement (MBA), le taux de retour à l'actionnaire. Ces indicateurs sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière de TotalEnergies et la comparaison des résultats entre périodes. Ils permettent aux investisseurs de suivre les mesures utilisées en interne pour gérer et mesurer la performance de TotalEnergies.

Les éléments d'ajustement comprennent :

1. les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

2. l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de TotalEnergies.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (Last In, First Out), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (First In, First Out) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

3. l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours forward.

Dans le cadre de ses activités de trading, TotalEnergies conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de TotalEnergies, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TotalEnergies souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Avertissement aux investisseurs américains - La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes "réserves potentielles" ou "ressources". Tout investisseur américain est prié de se reporter au Form 20-F publié par TotalEnergies SE, File N ° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier - Arche Nord Coupole/Regnault - 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur notre site Internet totalenergies.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.